



NOE 2019 : REUNION 2

La deuxième réunion de négociation salariale s'est tenue ce vendredi 8 février 2019.

La direction a tout d'abord fait une présentation sur la durée effective et l'organisation du travail, de la rémunération à travers l'intéressement, la participation et l'épargne salariale, et enfin l'égalité professionnelle.

Chaque organisation syndicale a, au préalable, porté ses revendications.

Le principal point de discussion était axé sur les pourcentages supplémentaires accordés aux salariés en fonction de leur notation.

La matrice du STIP :

R1 A : 125 %

R1 B : 123 %

R1 C : 120 %

R2 A : 115 %

R2 B : 113 %

R2 C : 110 %

R3 A : 103 %

R3 B : 100 %

R3 C : 80 %

R4 : 50 %

Prochaine réunion : mardi 12 février 2019.